

Seniors - L'accueil en maison de retraite



Les maisons de retraite sont des établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD).

Contenu

C'est une structure médicalisée qui accueille en chambre individuelle ou double et qui offre, en plus de l'aide à la vie quotidienne (lever, coucher, toilette, repas ...) et des soins médicaux personnalisés, les services tels que la restauration, la blanchisserie, les animations...

Pour être accueilli dans ces établissements, une demande d'admission doit être présentée (formulaire cerfa ([lien](#))).

Une aide sociale à l'hébergement peut être accordée, afin de prendre en charge tout ou partie des frais liés à l'hébergement d'une personne âgée en établissement. Elle est versée par les services du département La demande doit être instruite par le CCAS de la commune de résidence.

Dans le cadre d'un dossier d'aide sociale, les enfants sont soumis à l'obligation alimentaire pour leurs parents, c'est à dire qu'une participation aux frais d'hébergement peut leur être demandée.

Si la personne âgée possède des biens, l'aide sociale sera redevable sur la succession. Le CCAS peut vous aider et vous orienter pour la recherche d'une maison de retraite.

Documents

[Dossier d'admission en Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes \(EHPAD\)](#)

Contact

Informations & contact

Marie Marchal

Tél. 01 30 40 45 24

marie.marchal@ville-beauchamp.fr